

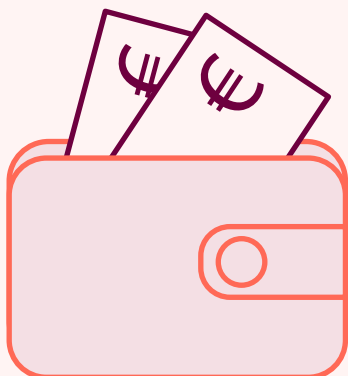


Lëtzebuerg fir d'Zukunft stärkeren



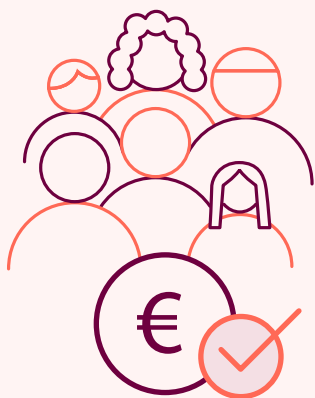
Les 8 premiers mois

Plus de pouvoir d'achat



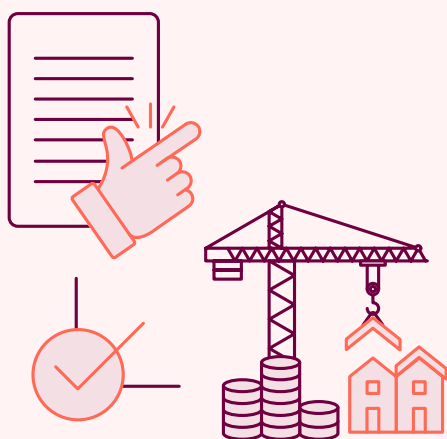
- **Ajustement du barème fiscal de 6,5 tranches indiciaires**, dont 2,5 tranches à partir du 1^{er} janvier 2025 grâce au projet de loi déposé.
- **Allègements fiscaux** pour **monoparentaux, veufs** et **citoyens âgés de plus de 64 ans**.
- **Augmentation de la déductibilité fiscale** des intérêts débiteurs sur les prêts immobiliers.
- Maintien du **plafonnement des prix de l'électricité** pour la moitié de l'augmentation des prix en 2025, accompagné d'un soutien financier ciblé socialement.

Soutien aux jeunes



- Introduction d'une **exonération fiscale jusqu'à 1.000 € des primes**, que les entreprises peuvent verser à des fins de location d'un logement réservé aux jeunes employés de moins de 30 ans.
- Introduction d'une exonération fiscale d'une nouvelle **prime jusqu'à 5.000 €**, que les entreprises peuvent verser pour les **jeunes salariés de moins de 30 ans** bénéficiant d'un premier contrat de travail à durée indéterminée au Luxembourg.

Soutien au secteur de la construction et une plus grande offre de logements

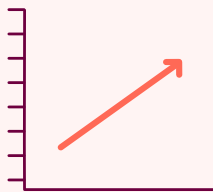


- **Premier paquet de mesures axé sur la stabilisation du marché du logement**
Programme d'achat pour VEFA d'environ 480 millions d'euros pour la période de 2024 à 2027 en place, augmentation du « Bëllegen Akt », augmentation de l'exemption fiscale sur les revenus provenant des logements sociaux dès 2024.
- **Chômage partiel** de janvier à juillet 2024 pour atténuer la crise dans le secteur de la construction et préserver les emplois.
- **Deuxième paquet de mesures pour construire davantage et plus rapidement avec focus sur la simplification administrative historique** (harmonisation et simplification des procédures PAG et PAP, introduction progressive du principe du « silence vaut accord », digitalisation de toutes les demandes d'autorisations individuelles, remembrement ministériel).
- **Création de logements abordables :** élaboration de projets pilotes avec le secteur privé pour construire rapidement à court terme, budget étatique accru pour la construction de logements abordables (900 millions d'euros pour 2024-2026).

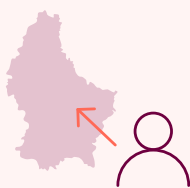
Pour une économie plus compétitive



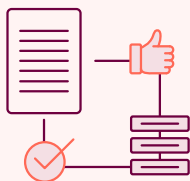
- **Baisse de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) de 17 % à 16 %, respectivement de 15 % à 14 %, selon la taille de l'entreprise à partir de 2025.**



- **Exonération de la taxe d'abonnement** pour les ETFs (Exchange Traded Funds) gérés activement à partir de 2025.



- Ajustements et introductions de diverses **primes pour retenir et attirer les talents** (p.ex. prime participative, régime des impatriés).



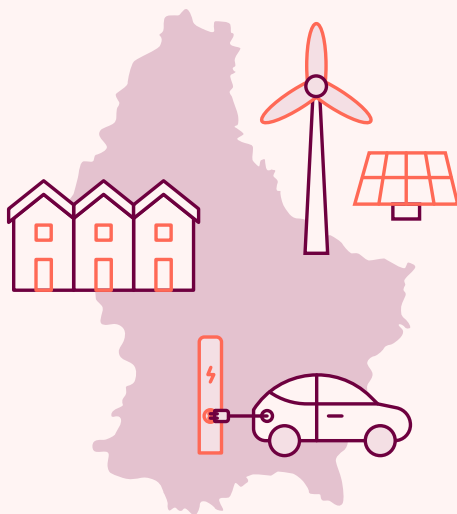
- **Simplification** des procédures administratives (p.ex. pour les saisonniers).

Pour une politique climatique avec les citoyens

- **Adoption de la mise à jour du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) :**

(I) Confirmation de nos objectifs ambitieux et extension ponctuelle du PNEC.

(II) Pas d'interdiction des chauffages fossiles, mais conseil et soutien financier.



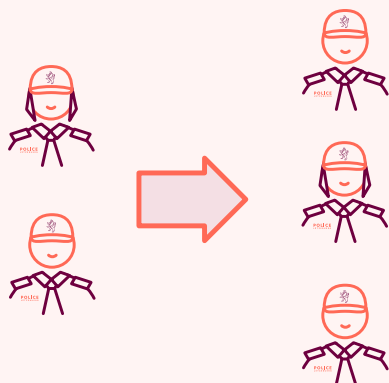
- **Poursuite « Klimabonus Wunnen » et « Klimabonus Mobilitéit »** avec ajustements pour plus d'équité sociale à partir du 1^{er} octobre 2024.
- Dépôt d'un projet de loi concernant le **renouvellement du régime d'aides à la protection de l'environnement et du climat** afin de soutenir les entreprises dans la transition vers des énergies renouvelables et la décarbonation.
- **Modernisation de la bonification d'impôt** pour les investissements afin de soutenir les entreprises dans leur transition écologique et numérique.

Plus de cohésion sociale et lutte contre la pauvreté



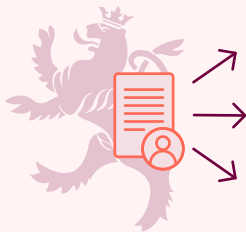
- **Approche transversale et aides ciblées pour davantage d'équité sociale.**
- Augmentation de l'**allocation de vie chère**.
- **Augmentation substantielle (facteur de trois) du montant de la prime énergie** en 2025.
- **Introduction d'une prime énergie** pour les ménages avec un revenu mensuel entre 25 % et 30 % au-dessus du seuil limite de l'allocation de vie chère.
- Augmentation de la **subvention de loyer**, notamment pour les familles avec enfants.
- Augmentation du **crédit d'impôt pour les ménages monoparentaux**.
- **Versement automatique** de l'allocation de vie chère et de la prime énergie aux bénéficiaires du REVIS.
- Introduction du **principe once only** afin de faciliter le processus de demande des aides.
- **Protection des personnes âgées et vulnérables contre les hausses de prix dans les structures d'hébergement** : maintien de la participation financière étatique aux frais d'énergie des structures d'hébergement pour personnes âgées.

Garantir la sécurité au Luxembourg

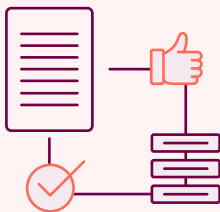


- Début du projet-pilote de **police locale** pour être plus proche des citoyens.
- Dépôt de projets de loi pour un « **Platzverweis** » plus efficace et interdiction de la mendicité agressive.
- Amélioration des conditions par le **reclassement** de certaines **carrières** au sein de la **police et de l'armée**.
- Elargissement des **promotions de 160 à 200 policiers**.
- **Nouvelle trajectoire pour atteindre notre engagement de 2 % du RNB envers l'OTAN d'ici 2030.**
- Accord de **coopération** en matière de sécurité avec **l'Ukraine**.

Pour un État moderne



- Dépôt d'un projet de loi pour l'introduction du **principe once only** dans l'administration publique.



- **Accélération des procédures de paiement grâce à une automatisation et digitalisation** des aides publiques (p.ex. allocation de vie chère, prime énergie, subvention de loyer, guichet unique pour les permis de construire, aides aux entreprises).



- Dépôt d'un projet de loi pour le **droit d'accès à l'information pour la presse**.